



Conseil communal de Chavornay

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 SEPTEMBRE 2020.

ANCIENNE GRANDE SALLE.

Présidence de M. Philippe VERLY.

La séance débute à 19h

Membres présents : 51

Sont excusés : Mesdames Véronique BRÖNNIMANN, Anna IZZO (démissionnaire).

Messieurs Nicolas AUBERT, Michel DUVILLARD, Edwin EGGER, Christian GERBER, Nicolas PITTET, Yvan THIERY, Matthieu BURKHART (démissionnaire).

ORDRE DU JOUR.

1. Démission – Assermentation.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2020.
3. Communication de la Municipalité.
4. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.
5. Questions – Pétitions.
6. Déchetterie de Corcelles-sur-Chavornay – Rénovation des murs de soutènement des quais – Demande de crédit. Préavis n° 9 – 3/20.
7. Centre scolaire du Verneret – Aménagement d'une zone sportive d'athlétisme – Demande de crédit. Préavis n° 10 – 3/20.
8. Nomination d'un membre suppléant à l'ASAICE.

L'ordre du jour est suivi tel que présenté.

1. Démission – Assermentation.

Suite à l'élection de M. Dominique VIDMER en tant que municipal en remplacement de M. Gérald OTTIGER, nous allons procéder à son assermentation.

M. Philippe VERLY, président, prie M. VIDMER de s'avancer et à l'assemblée de se lever. Il va donner lecture du serment spécifique à la fonction de municipal.

Après la lecture du serment et l'évocation de son nom, M. VIDMER lèvera la main droite et dira « je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Vous promettez d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira : enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées.

Après la promesse faite par M. VIDMER, M. VERLY lui souhaite la bienvenue et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction et l'invite à prendre place parmi ses nouveaux collègues.

Nous avons reçu deux démissions, une de Mme Anna IZZO et l'autre de M. Matthieu BURKHART.

Ces deux personnes vont être remplacées par Messieurs Trajko GLIGOROV et Pietro MAFFEI, du groupe Chavornay Ensemble.

M. Pietro MAFFEI étant excusé pour cette séance, il sera assermenté lors de la séance du 5 novembre 2020.

Après lecture des lettres de démission de Mme IZZO et M. BURKHART, le président procédera à l'assermentation de M. Trajko GLIGOROV.

M. GLIGOROV est prié de s'avancer pour prêter « Serment » et les personnes présentes dans la salle sont priées de se lever.

Après lecture du serment et l'évocation de son nom, le nouveau conseiller doit lever la main droite et dire :

« Je le promets »

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer »

Après la promesse faite par M. Trajko GLIGOROV, M. Philippe VERLY, président, lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil et l'invite à prendre place dans l'assemblée.

Il y a maintenant 52 membres présents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2020.

Avant d'ouvrir la discussion, M. VERLY a deux communications.

Lors de l'assemblée du PLR, deux remarques ont été faites concernant ce procès-verbal.

1. Au point 5.4, ce n'est pas Jean-Luc CARNAL, mais Pierre-Luc CARNAL.
2. A la page 22, réponses de la Municipalités : Le PGA de la Commune de Chavornay date de 2010. Sauf si les circonstances l'exigent, le PGA ne devrait pas être révisé avant 2025 et non 2020 comme écrit.

Ces corrections seront reportées sur les documents d'archives.

La parole n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2020 est accepté par 50 voix avec 1 abstention.

3. Communications de la Municipalité.

Nous avons reçu des communications écrites :

Communications écrites :

1. Extinction de l'éclairage public à Essert-Pittet :

La discussion n'est pas demandée.

2. Rue de la Cité – Rue de Sadaz – Rue du Levant : Modification de la circulation :

La discussion n'est pas demandée.

3. Compte 9123.2 « terrains et bâtiments Corcelles » Réponse aux questions de M. Dominique REYMOND.

- 3.1 M. Dominique REYMOND dit que premièrement, il n'a pas reçu les communications écrites, il demande au greffe municipal s'il y a quelque chose qui ne va pas avec son adresse email. Une personne lui a transmis les communications.

Il remercie la Municipalité pour sa réponse, il dit que cela correspond bien au chiffre, mais qu'il posait une question de fond. A quoi rime et quel est le sens dans les archives de mettre le placement de l'immobilier et d'y placer le montant des frais payés par la commune pour ce projet alors que la valeur réelle est supérieure à ce montant.

M. le Syndic dit à M. REYMOND que ce qu'il s'attend à trouver au bilan, c'est le chiffre d'un million à l'actif quelque part, mais ce chiffre, il ne le trouvera pas parce que tous les bâtiments sont simplement amortis et quand c'est le cas, ils sont à CHF 1.00 ou rien. Il se trouve que le terrain qui a servi d'échange était à CHF 1.00 au bilan, donc on ne peut pas remonter avec le CH 1.00 qui est notre base, on ne peut pas faire une plus-value comptable. La valeur comptable du bâtiment est liée aux dépenses du projet. Ce qui fait que dans trente ans, on trouvera ce bâtiment à CHF 1.00, ce qui n'enlève aucunement la valeur de ce bâtiment.

4. Travaux en traversée de Chavornay sur l'axe Orbe – Autoroute – Corcelles :

La discussion n'est pas demandée.

Communications orales :

- 3.2 M. Christian KUNZE, syndic, a deux communications

1. Certains ont peut-être vu dans les journaux qu'il y a eu l'assemblée générale de l'UCV et qu'à cette occasion, Chavornay a été nommée pour organiser la journée UCV en 2022. Pour autant que l'année prochaine, que ça ait lieu à Payerne comme prévu et que cela ne soit pas décalé. Donc 2022 sera pour Chavornay une année avec beaucoup d'activités pour autant qu'on ait pu se débarrasser du COVID. Il y aura l'Abbaye, l'UCV et le Giron de Jeunesse.
2. Pour éviter tout faux bruit, il nous annonce qu'il va prendre sa retraite définitive à la fin de cette législature et qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections.

Il n'y a plus de communication.

4. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.

CICEROC :

Aucune communication

COMMISSIONS DE RECOURS EN MATIERE D'IMPÔTS ET EN MATIERE INFORMATIQUE :

4.1 M. Fabrice VUILLENS nous dit qu'une instruction est en cours, mais qu'il ne peut pas communiquer.

ARCC :

4.2 M. Claude AUBERSON dit que le 30 septembre aura lieu l'assemblée à Suchy. Lors de cette assemblée, en plus du budget et des points habituels, un préavis sur le raccordement de la commune de Belmont-sur-Yverdon à la STEP d'Ependes sera mis en discussion pour acceptation. Donc, ensuite les statuts modifiés en raison de l'adhésion de Belmont seront soumis pour approbation à l'assemblée. Si ces deux préavis sont acceptés par l'assemblée des délégués, ces statuts seront soumis à l'approbation des Conseils communaux et généraux des communes concernées. Il ne peut pas en dire plus pour le moment, l'assemblée n'ayant pas encore eu lieu.

AIAE :

4.3 M. Pascal DESPONDS en remplacement de M. VERLY nous donne quelques renseignements.

M. DESPONDS dit que comme l'avait annoncé M. VERLY au mois de juin, il y a eu une séance. Lors de celle-ci, suite aux problèmes liés au Chlorothalonil, la solution étant d'aller pomper l'eau dans le lac Léman, cependant, vu que l'eau est plus douce et avec le Chlore, les tuyaux ont été nettoyés et l'eau est devenue orange, donc pas bonne. Les sources ont été réactivées. Pour Corcelles, le prix de l'eau vendue à la commune va augmenter à CHF 1.20. Pour Chavornay, le prix va certainement également augmenter. Concernant, le puits d'Enteroche, c'est le statu quo, car il n'y a pas de solution à ce jour.

ORPC :

4.4 M. Eric LOUTAN nous fait un résumé :

M. LOUTAN a demandé une minute de silence en mémoire de feu Gérard OTTIGER au Président de l'ORPC, M. Patric MARTIN.

Le rapport de gestion a été accepté.

Les comptes 2019 sont acceptés.

Le Budget 2021 est accepté.

Décharge est faite au comité.

Le coût par habitant est stable dans la région.

Pour rappel, Chavornay= 5 voix. Par contre, il conviendrait que Chavornay ait une place au comité. Cependant, la Commune de Chavornay pourrait utiliser l'ORPC dans le cadre d'exercice combiné avec les services de voirie et/ou forestier pour les réalisations en faveur de la population. Il faut voir directement avec le lieutenant – colonel Sébastien PONCET.

ASAICE :

- 4.5 Mme Michèle OPPLIGER nous informe qu'il n'y a pas de communication, car en raison du COVID, les séances ont été reportées à mardi prochain.

AJOVAL :

- 4.5 M. Didier LOMBARDET, municipal, n'a pas de communications
Il nous précise juste que l'ARAS et l'AJOVAL ont une assemblée le 30 septembre. Il espère que ça ne posera pas trop de problèmes d'absence.
Il faudra dans un premier temps élire un nouveau membre au comité de direction, la personne proposée est M. Yves LEUENBERGER. Ils savent qu'il y a aussi un candidat du côté du district, donc ça sera une petite lutte, on verra ce qu'il en sortira.
Pour le reste, ils sont en train d'analyser le budget 2021. Comme il fait partie de la Commission de gestion, M. LOMBARDET nous dit qu'il y a quelques petits soucis au niveau du prix par habitant. Il ne veut pas rallonger, car on pourrait en parler pendant des heures.

5 Questions – Pétitions.

- 5.1 M. Olivier BRIAND a deux questions.

1. Afin que tous les habitants de la Commune de Chavornay, qu'ils soient à pied sur le chemin de l'école, pour les personnes âgées qui se rendent dans les commerces ou dans les cafés restaurants, pour les cyclistes et les automobilistes, est-ce que la Municipalité a prévu ou envisagé un plan de mobilité dans la commune ?

M. le Syndic répond que la Municipalité prend note de la question.

- 5.2 M. BRIAND, en ce qui concerne la circulation, il aimerait savoir sur les tronçons 30km/h combien sont validés ?

M. le Syndic répond qu'ils sont tous validés.

- 5.3. M. BRIAND dit que c'est faux, il a été à la Gendarmerie hier matin et les gendarmes lui ont certifié que les tronçons 30 km/h n'étaient pas validés. Qu'est-ce que veut dire validé, ça veut dire qu'il peut y avoir une expérimentation qui est faite sur ces tronçons et après que les autorités peuvent verbaliser. Il demande instamment à la Commune de faire le nécessaire et d'arrêter de tergiverser avec cela.

M. le Syndic répond qu'il doit dire à M. BRIAND que ces informations sont fausses. Tous les tronçons actuellement existants sont validés. Par contre, la Municipalité cherche à obtenir un nouveau tronçon depuis la route de Corcelles jusqu'au Verneret, mais elle est aux prémices de cette demande.

M. BRIAND dit qu'il aimerait bien que la Gendarmerie soit informée.

M. le Syndic pense que c'est le cas.

- 5.4 M. Yves AUBERSON, concernant le pont entre la compostière et Hilcona, il aimerait savoir ce qu'il en est ? C'était prévu qu'il était réparé et il a entendu comme quoi, ce pont était « foutu » et qu'il fallait le refaire à neuf.

M. le Syndic explique qu'effectivement normalement il devait être réhaussé, mais maintenant la Municipalité a pris acte qu'ils allaient le changer et la Municipalité n'a plus aucune responsabilité là-dedans. Les services de l'Etat ont décidé.

- 5.5 M. AUBERSON demande si financièrement ça va doubler ou tripler le coût ?

Mme Laurence MARCHAND nous informe qu'il y aura un supplément de CHF 20'000.-.

- 5.6 Mme Sylviane MALHERBE, concernant les enfants en trottinette à la rue des Sports à midi. Elle nous jure que ça fait peur, ces enfants qui descendent cette rue à une allure pas possible, sans casques, qui passent d'un trottoir à la route et vice et versa, heureusement que les automobilistes font attention. Elle sait que les automobilistes doivent faire attention, mais les enfants ont aussi des responsabilités. Elle pense qu'il serait bien d'envoyer M. BONIN pendant une semaine et qu'il fasse de la prévention avant qu'il arrive quelque chose.

M. le Syndic confirme les propos de Mme MALHERBE, la Municipalité veut volontiers envoyer M. BONIN, mais il faut attendre un peu car pour le moment il a une canne.

- 5.7 M. Jean-Pierre BADINI concernant la signalisation lors de travaux. Systématiquement, lors de travaux, les entreprises mettent leurs signaux sur les trottoirs. C'est pour montrer théoriquement aux automobilistes de faire

attention. A la rue du Château, il y a un signal depuis environ 2 mois, les dames de la garderie avec leurs poussettes doubles doivent passer sur la route, il trouve cela pas normal. Il demande au Municipal des travaux qu'il demande que ces panneaux soient mis sur la chaussée.

M. Paolo TROILO, municipal, remercie M. BADINI pour son intervention. Il signale juste que ça ne concerne pas le Municipal des travaux puisque ces signaux sont rattachés aux particuliers et touche particulièrement les permis de construire. Mais il prend volontiers note de sa demande.

- 5.8 M. Pierre-Luc CARNAL a une question par rapport à la paroi anti-bruit qui a été faite dernièrement. Il n'a pas compris pourquoi il y a une paroi en verre, puis ensuite une paroi en bois à l'horizontale et ensuite une paroi en bois à la verticale. Il ne trouve cela pas très beau. Pourquoi cela ?

M. Paolo TROILO, municipal, répond que cette partie de paroi anti-bruit que M. CARNAL mentionne n'était pas dans la mise à l'enquête initiale des parois attribuées à la Commune. Lorsque la commune a débuté que ce soit l'étude ou la construction des parois sur la traversée de Chavornay, la parcelle en question n'était pas construite et c'est une seule parcelle qui a été scindée et qui par la suite sur laquelle il y a eu construction. Il s'agit ici d'une paroi qui a été construite par des privés et qui n'a pas été intégrée dans le projet communal.

M. CARNAL comprend, mais à la mise à l'enquête, la commune a-t-elle dit comme quoi ça devait être comme les autres ? Est-ce qu'il n'y a pas une exigence par rapport à cela ?

M. TROILO répond que cela n'a pas été relevé en séance de Municipalité, ça n'a pas été exigé non plus que les particuliers prennent à leur charge le même type de paroi avec les mêmes fondations que le projet communal,

- 5.9 M. BADINI nous dit qu'au Verger, c'est une exposition Hornbach, parce que sur 6 à 8 villas, il n'y a pas une seule fois les mêmes barrières et trouve cela hyper moche. Il sait que dans le règlement communal, il n'y a strictement rien sur les barrières.

M. le Syndic dit que M. BADINI a raison, c'est une histoire ancienne. A la législature précédente, la Municipalité a eu passablement de bagarres pour essayer que ce qui s'est fait depuis n'empire pas la situation, c'est un héritage de choses qui se sont faites à une certaine époque. Personne n'a pris garde à cela, il ne peut en dire plus. M. LEBET avait tenté le plus possible d'améliorer la situation, mais à l'impossible nul n'est tenu.

La discussion est close.

Pour les deux points suivants, M. VERLY nous rappelle que le rapporteur peut se contenter de lire uniquement les conclusions de son rapport. Avant lecture, si une conseillère ou un conseiller souhaite la lecture complète du rapport, elle ou il peut le demander.

6 Déchetterie de Corcelles-sur-Chavornay – Rénovation des murs de soutènement des quais – Demande de crédit. Préavis n° 9 – 3/20.

M. Patrick WENGER, rapporteur, nous donne lecture des conclusions de son rapport.

La parole n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis n° 9 – 3/20 ;
- ouï le rapport de la Commission ad' hoc ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la rénovation des murs de soutènement des quais de la déchetterie de Corcelles-sur-Chavornay ;
2. d'accorder à ce titre un crédit de CHF 43'080.00 ;
3. de financer cette construction par la trésorerie courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 10 ans, au maximum.

La rénovation des murs de soutènement des quais de la déchetterie de Corcelles-sur-Chavornay est acceptée à l'unanimité.

7 Centre scolaire du Verneret – Aménagement d'une zone sportive d'athlétisme – Demande de crédit. Préavis n° 10 – 3/20.

M. Marc KUNZE, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

Compte tenu du montant de l'investissement, ce préavis a également été soumis à l'examen de la Commission des finances.

J'invite le président de la Commission des finances, M. Ali-Georges MAIRE à vous faire part de son rapport.

La discussion est ouverte.

7.1 M. Alain HUSSON a pris connaissance du plan annexé au préavis et n'a pas constaté de point d'eau ou petite fontaine. Il se demande si c'est prévu dans le crédit.

M. Yves LEUENBERGER, municipal, répond que oui, un point d'eau sera prévu, la même chose pour l'arborisation qui sera faite par la suite.

7.2 M. Nicolas VIQUERAT demande s'il est prévu des toilettes publiques ?

M. LEUENBERGER dit qu'à sa connaissance pas dans l'immédiat.

La discussion est close, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis n° 10 – 3/20 ;
- ouï le rapport de la Commission ad' hoc ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux d'aménagement d'une zone sportive d'athlétisme au Verneret ;
2. d'accorder à ce titre un crédit de CHF 560'000.00 ;
3. de financer ce montant par la trésorerie courante et de le porter sur un compte au bilan amortissable en 10 ans, au maximum.

Les travaux d'aménagement d'une zone sportive d'athlétisme au Verneret sont acceptés à l'unanimité.

8 Nomination d'un membre suppléant à l'ASAICE.

M. Philippe VERLY précise que M. Gaël MAIRE va prendre la place de membre et que nous allons nommer un suppléant ou une suppléante.

M. Philippe VERLY, président, rappelle d'abord l'article 11 de la loi sur les communes :

« Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au bulletin individuel secret. Les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide.

Lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection peut se dérouler tacitement. Mention en est faite au procès-verbal ».

M. VERLY demande si quelqu'un dans l'Assemblée souhaite s'exprimer à ce sujet.

Ce n'est pas le cas, nous allons donc passer à la nomination d'un membre suppléant à l'ASAICE.

M. Verly attend des propositions.

Mme Carine PROTTI, du groupe Chavornay Ensemble propose M. Alessio PARATA.

Constatant que le nombre de candidat est égal au nombre de siège à repourvoir, M. VERLY propose une élection tacite.

M. Alessio PARATA est élu tacitement au poste de suppléant à l'ASAICE.

Nous sommes arrivés au terme de ce Conseil, nous allons passer au contre-appel.

La séance est close à 19h51.

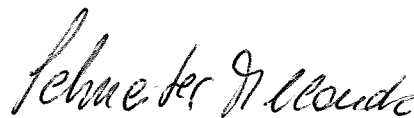
Le président :



Philippe VERLY



La secrétaire :



M-C. SCHNEITER